

Utilisation du sol et économie rurale en Benauges au 19^e siècle

J.C. Hinnewinkel, Ph. Roudié, CERVIN, Université Bordeaux 3, in *Benauges essai historique*, ASPECT, 1999

À la découverte de l'Entre-Deux-Mers

Benauges

essai historique



I.A.S.P.E.C.T.

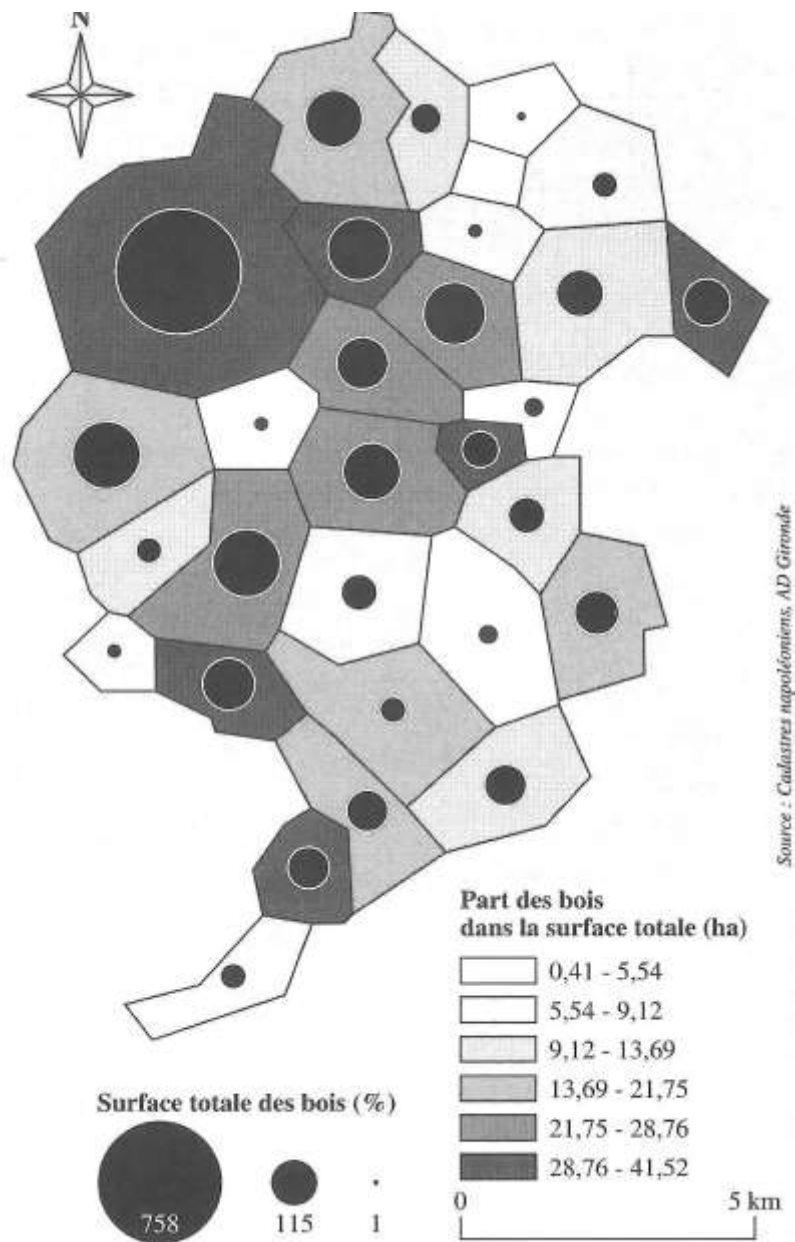
Entre les côtes de Bordeaux et le centre du plateau de l'Entre-deux-mers se dégage dans le vignoble bordelais un petit pays nommé Benauge, vieille entité médiévale dominée par l'imposant château du même nom situé dans l'actuelle commune d'Arbis. Le terme de Benauge a été repris par les agronomes et les statisticiens du ministère de l'agriculture, voire des géographes, pour servir de cadre aux recensements de l'agriculture de la seconde moitié u 20^e siècle. Ils l'ont d'ailleurs divisée en deux entités différentes, la Benauge dite "boisée" et l'autre dite en "polyculture", la première comprenant onze communes, la seconde le double. Aujourd'hui, devant la montée en force partout de la viticulture qui tend à uniformiser l'économie rurale dans ces deux zones, la différence ne semble plus guère justifiée. D'ailleurs les viticulteurs ont fait créer une zone d'appellation spécifique "Haut-Benauge", expression à accoler à celle d'"Entre-deux-mers" ou de "Bordeaux" et seulement utilisable par neuf communes, principalement du canton de Targon. Ainsi se confirme l'idée que le terme de Benauge recouvre des secteurs géographiques bien hétérogènes et pour lesquelles nous retiendrons ici les limites de la Benauge historique, grossie des autres communes du canton de Targon.



Ainsi définie, la Benauge étudiée comprend une trentaine de communes caractérisées par une situation géographique et historique traditionnelle uniformisée par la viticulture triomphante mais n'ayant aucune unité administrative.

En fait c'est peut-être le paysage qui fait l'originalité du pays : un cadre boisé, un relief tout en creux et en bosses, une géo-pédologie tout en nuances, un habitat rural éclaté en de nombreux hameaux plus qu'en maisons isolées, la quasi absence de bourgs dignes de ce nom (à l'exception de Targon). La prédominance d'une économie agricole chez une population peu dense (40 habitants au hm2 en 1990) et relativement âgée achèvent de caractériser une zone qui n'a pas toujours présenté le même visage et dont on va essayer ici de fixer les traits au 19^e siècle.

Un pays boisé



a. Benauges au milieu du XIX^e siècle – Une abondante couverture forestière

Le pays de Benauges, au 19^e siècle comme aujourd'hui, est un des secteurs les plus boisés du Bordelais, et même, avant le grand boisement des Landes de Gascogne (à partir de la loi de 1857), de tout le Sud-Ouest de la France. Les cadastres de la fin du premier quart de siècle, les enquêtes diverses, tout comme les statistiques (1852, 1874 voire 1892) en témoignent clairement. Globalement, et si l'on ajoute friches et landes (environ 300 hectares), la couverture boisée (3900 hectares) représente exactement 20% de la surface totale. Résidus des défrichements médiévaux voire modernes, ces bois, occupent des sites variés, sur les pentes les plus fortes, sur les terres les moins fertiles, mais aussi bien souvent en marge des zones habitées, aux limites des anciennes paroisses, c'est à dire aux confins des communes ; mais aussi dans ce pays d'habitat dispersé à l'orée des clairières de défrichements constituées par les noyaux d'habitat, écarts ou hameaux, voire même maisons isolées. D'où une disposition en mosaïque, en timbre-poste où la taille des îlots forestiers est très hétérogène, alors que celle des parcelles foncières boisées est dans l'ensemble fort émiettée. Elle est d'ailleurs complexe aussi dans sa tenue, plus bois ou taillis que véritables forêts, et d'une grande variété végétale. Si les chênes dominent et donnent des "faissonnats" et des fagots, voire des "bourrées" pour le chauffage, il y a aussi des châtaigniers, des acacias, de ormes, des hêtres, des noisetiers et même aussi des pins. Mais ces derniers n'ont pas encore l'importance qu'ils auront lorsque que le phylloxera ayant détruit les vignes sur les sols caillouteux et secs laissera la place à la pinède semée, véritable culture de remplacement et qui fournira, à l'image des Landes, de la résine et du bois, mais en petite quantité.

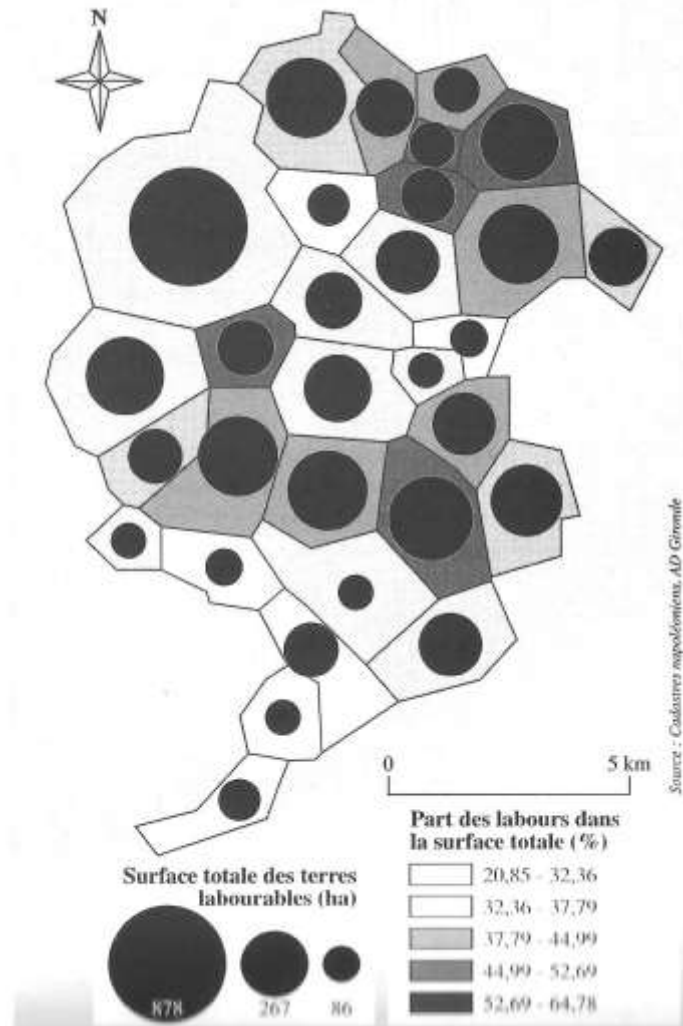
Cependant la couverture arborée est fort inégale selon les communes ; si elle ne représente pratiquement rien à Bellefond, à Ladaux, à Martres, voire à Gornac, elle peut atteindre et même dépasser le tiers des surfaces totales comme à Targon, Bellebat, Donzac, Semens ou Arbis. En fait tout dépend aussi du découpage administratif et de ses rapports avec le milieu naturel car telle petite commune peut correspondre à un secteur de terres labourables ou de vignes en forme de clairière, alors qu'ailleurs les bois dominent. Peut-être aussi faudrait-il évoquer la tradition d'expédition des bois à brûler vers Bordeaux au pays de Targon que seules parfois l'absence de voie de communication adaptée ou l'éloignement de la rivière empêcheront de développer.

La toute-puissance de la polyculture

L'aspect le plus frappant de pays au 19^e siècle peut se résumer en un mot, la polyculture. Celle-ci règne partout en maître, marquant le paysage, l'économie et les genres de vie. L'analyse des cadastres, tant ceux du début du siècle que ceux du milieu, le confirme sans guère d'exception. Et cette polyculture s'appuie sur une trilogie culturelle labours, prairies, vignes qui règne partout quoique à des degrés divers. Dans l'ensemble, la part de ces diverses natures d'occupation du sol est à peu près équilibrée comme en témoignent les résultats de l'enquête de 1853 pour le canton de Targon : 1900 hectares de prairies, 2800 hectares de céréales, 3000 hectares de vignes.

Les céréales sont pour l'immense majorité constituées du seul froment, accompagné de quelques dizaines d'hectares de seigle. Avoine, méteil et maïs n'ont que des valeurs infimes, moins que le chanvre (44 hectares) et surtout que la pomme de terre (150 hectares). Les prairies, essentiellement naturelles, se retrouvent surtout dans les bas-fonds humides mais l'existence de quelques 320 hectares de trèfle illustre les premières modernisations en matière d'élevage et de culture de l'herbe. Car dans la seconde moitié du siècle des progrès considérables vont se faire jour, "tous les aménagements se faisant (...) en vue du bon entretien des prairies dont les produits de meilleure qualité qu'autrefois suffisaient à la nourriture de vigoureux attelages que les labours des vignes nécessitent " (Féret pour le canton de Targon en 1874).

Car l'animal, principalement le bovin, est plus fournisseur de travail pour les labours et les charrois que de viande ou même de lait. La race dominante est la garonnaise pure ou croisée, qui fournit des veaux vendus le plus souvent à l'étable à 3 mois, et surtout des bœufs vendus sur les marchés et les foires (Targon surtout) à l'âge de 20/24 mois. Les femelles nourrissent les jeunes et donnent un peu de lait. Porcins et ovins sont en petit nombre, suffisant à peine à la consommation locale : dans le canton de Sauveterre on importe même des cochons gras du Périgord. Par contre les volailles sont très abondantes, "élevées sur une grande échelle" (canton de Sauveterre) et dont "la moitié est expédiée à Bordeaux " (Targon, 1874).



L'importance des labours consacrés aux céréales

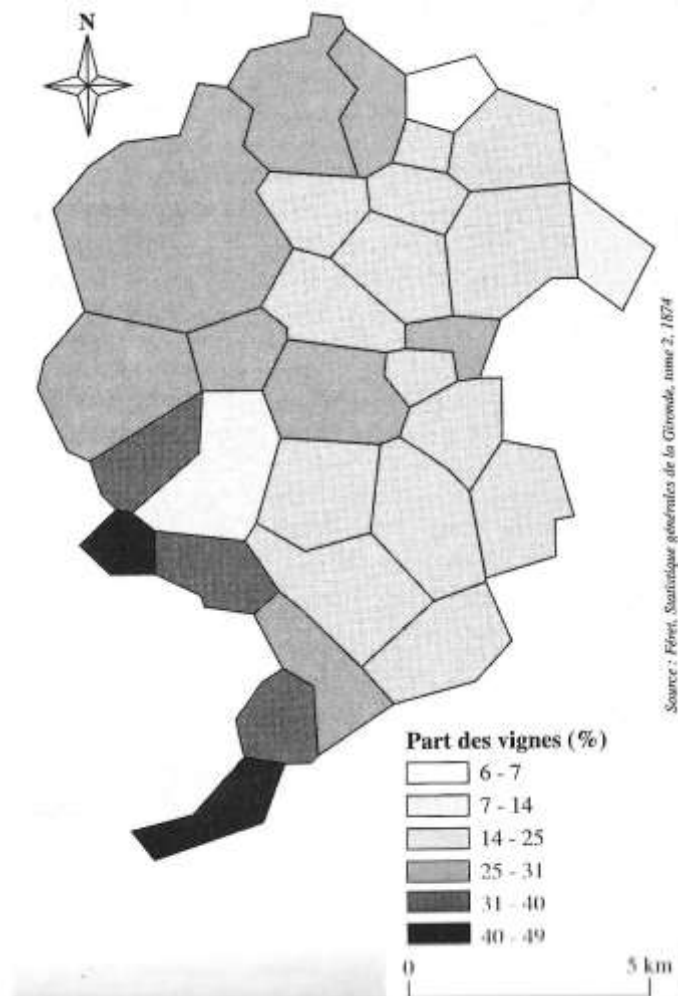
Le rôle considérable de la vigne

Car en définitive, c'est bien malgré tout la vigne qui est le pivot de cette polyculture. Partout présente, elle livre à la fois un produit de consommation familiale et est une culture, sinon la seule, de rapport, par les importants surplus livrés au commerce ; dans l'ensemble c'est au moins la moitié d'une récolte normale qui est expédiée hors de la commune ou du canton. La vigne est cultivée selon le système des joualles, c'est à dire de rangées de ceps séparées de planches de terres mises en céréales, en légumes ou en herbe et dont la largeur n'est hélas pas spécifiée. Partout, et tout au long du siècle, les joualles dominent exclusivement au détriment des vignes pleines qui ne feront leur apparition (et pour éliminer les joualles) qu'à "la belle époque". On comprend mieux alors que presque partout les surfaces en joualles forment

l'essentiel de la couverture cultivée, allant même parfois jusqu'à la moitié, le plus souvent du cinquième au tiers.

	Terres lab 1	Terres lab 2	Terres lab 3	Terres lab 4	Terres lab 5	Tot.Terres lab	VI et Joual 1	VI et Joual 2	VI et Joual 3	VI et Joual 4	VI et Joual 5	Tot.VI et Joual	Tot.BF	Tot.Près	Tot.PFL	SAUtile
Arbis	47,67	154,38	159,55	35,35	51,52	448,47	8,44	19,25	40,44	6,84	2,63	77,6	70,32	265,29	17,87	851,15
Baigneaux	27,66	111,2	95,92	33,92	7,07	275,77	10,4	44,6	60,52	46,42	0	161,94	50,77	218,92	53,61	805,4
Bellabat	13,33	42,19	56,23	18	0	129,75	15,91	27,89	22,84	16,23	0	82,87	29,1	199,44	11,81	475,08
Bellefond	46,24	68,56	34,58	2,82	0	152,2	3,03	11,71	16,01	6,26	0	37,01	166,77	12,72	7,84	309,97
Cantois	57,06	122,6	97,3	31,31	2,1	310,37	29,34	66,33	72,75	15,18	0	183,6	89,2	181,16	9,1	784,47
Castelviel	52,34	155,78	113,36	21,36	5,33	348,17	20,94	66,69	54,92	22,59	0	165,14	121,5	112,85	17,81	781
Cessac	29,8	61,47	41,27	55,09	6,83	194,46	0,91	17,74	42,95	26,74	7,38	95,72	34,56	21,16	6,96	354,18
Coirac	29,96	75,4	93,69	60,93	9,78	269,76	28,1	34,52	26,53	19,82	5,04	114,01	66,41	93,88	10,41	561,41
Courpiac	29,83	64,33	38,35	5,69	1,06	139,26	6,81	18,04	11,06	3,05	0,31	39,27	29,98	0,88	1,49	214,98
Donzac	17,25	42,12	39,51	6,9	0	105,78	12,43	58,49	44,89	7,41	0	123,22	55,26	136,66	3,6	434,33
Escoussans	73,01	89,13	42,62	6,88	3,14	214,78	31,85	72,87	35,02	13,04	2,41	155,19	53,59	52,96	7,92	495,92
Faleyras	45	143,83	193,97	48,54	3,88	435,22	23,85	65,56	132,25	41,12	6,11	268,89	102,47	180,72	18,2	1022,02
Frontenac	54,34	179,55	162,8	45,2	10,23	452,12	23,95	65,9	80,19	29,21	8,81	208,06	63,38	118,95	18,92	881,13
Gornac	126,23	194,47	135,99	16,88	0	473,57	12,59	75,04	82,87	14,01	0	184,51	108,05	27,72	12,93	814,96
Ladaux	49,98	76,13	78,32	18,24	6,51	229,18	12,83	35,66	33,5	18,93	7,97	108,89	44,23	23,57	2,61	418,76
Lugasson	78,09	140,16	109,58	15,48	47,23	390,54	24,45	70,28	51,81	11,34	1,75	159,63	56,01	47,33	9,38	614,7
Martres	9,15	30,96	59,26	14,03	1,17	114,57	11,46	42,74	33,42	10,11		97,73	22,95	28,13	11,38	549,52
Montignac	11,36	52,27	60,08	57,25	24,1	205,06	14,99	39,59	51,13	24,47	0	130,18	75,56	161,04	49,82	633,64
Mourens	10,05	39,35	32,69	7,13	0	89,22	4,92	14,67	12,85	6,73	0	39,17	33,67	43,48	9,53	221,58
Omet	39,12	33,83	12,86	3,55	0	89,36	28,69	51,64	25,74	2,99	0	109,06	24,42	22,91	3,04	255,13
Romagne	33,21	100,74	79,77	22,63	5,06	241,41	13,3	41,69	49,26	23,08	4,35	131,68	57,49	48,23	11,95	501,83
Saint-Genis	9,08	18,11	29,81	24,59	4,49	86,08	4	11,16	13,67	11,14	2,34	42,31	28,38	65,5	1,95	227,76
Saint-Germain de G	22,82	55,2	70,94	28,63	2,75	180,34	6,94	23,56	60,84	59,11	8,22	158,67	88,43	116,14	14,6	616,48
Saint-Martial	52,68	112,58	87,12	16,01	0	268,39	18,27	64,34	93,71	25,69	0	202,01	200,49	114,7	12,36	747,99
Saint-Pierre de Bât	55,95	123,03	189,82	60,49	6,96	436,25	24,35	67,12	99,44	35,25	6,05	232,21	98,72	84,93	10,3	872,07
Sallebruneau	14,24	41,3	102,41	55,34	28,37	241,66	11,43	27,45	39,41	16,79	0	95,08	44,11	194,72	14,76	537,2
Semens	24,71	37,4	19,32	5,48	0	86,91	13,39	50,28	36,24	5,7	0	105,61	43,57	113,17	6,58	367,18
Soulignac	24,31	129,36	206,78	53,61	0	414,06	9,96	55,52	143,75	49,87	0	259,1	136,16	259,69	50,78	1126,84
Targon	53,48	200,78	372,22	204,11	47,7	878,29	33,64	108,57	191,06	129,91	40,51	503,69	270,83	798,44	49,1	2538,92
Verdelais	25,11	14,73	38,77	29,42	7,97	116	9,56	14,77	40,17	37,82	13,7	116,02	50,78	48,15	6,49	474,48

L'utilisation du sol en hectares par classe d'imposition foncière (1820 - 1830)



Part des vignes dans les impôts fonciers en 1874

Ce type de culture est d'ailleurs systématique pour les vignes blanches qui dominent très largement les rouges, même si les rendements dans l'ensemble assez faibles, de l'ordre de 15 à 25 hectolitres par hectare, semblent plus fort en rouge. C'est que la vigne rouge fournit pour l'essentiel la boisson paysanne, ne livrant qu'exceptionnellement dans le temps et l'espace des surplus commercialisables. C'est le cas lors des grosses récoltes un peu partout ; et c'est aussi le cas dans quelques communes privilégiées (Arbis, Escoussans, Saint-Pierre de Bât, Soullignac, Targon, Mourens) où quelques propriétaires situés en tout ou en partie sur des terres privilégiées argilo-calcaires, récoltent des vins rouges, ordinaires certes, mais qui s'exportent exceptionnellement vers Bordeaux et pouvant atteindre en primeur, (selon Féret, 1874) jusqu'à 300 francs le tonneau (de 900 litres) logés. Leur encépagement qui va s'améliorer en se simplifiant dans la seconde moitié du siècle est pour l'essentiel composé de malbec (queue rouge ou terranis), du merlot (parfois appelé vigney), du grapput, du verdot, voire de la grosse parde, de la pardotte ou de la moustouzère, du larrivet, du piquepout, du passereuil...

Il en allait différemment du vignoble blanc largement dominant partout, livrant à la fois des vins de table doux et d'autres destinés au coupage ("recherchés pour les opérations "disait-on de façon courante) voire à la distillation. Les seconds semblent expliquer un encépagement important d'enrageat pour des vins de prix modeste, de 80 à 150 francs le tonneau, nus.

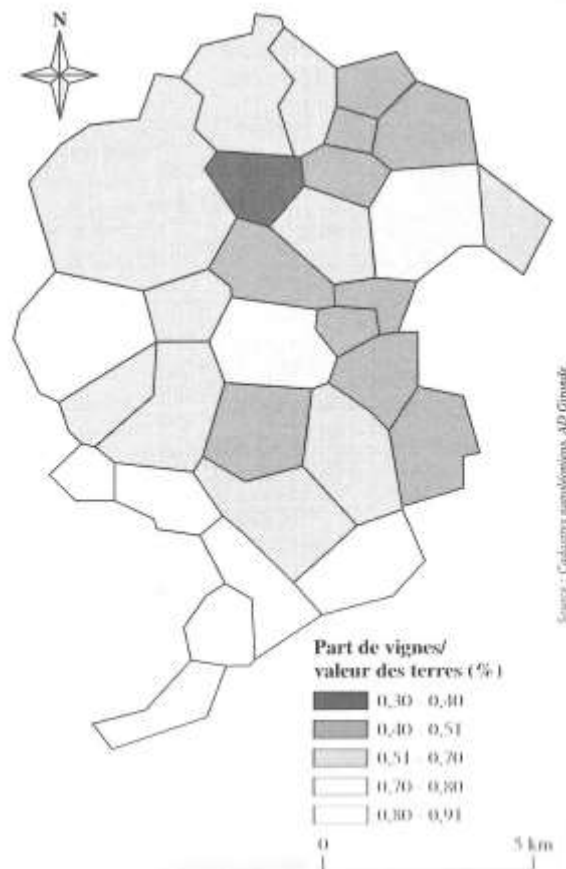
Mais les vins doux, fins et agréables exceptionnellement payés en primeur jusqu'à 250 francs le tonneau, nus, le plus souvent autour de 150 à 200 francs logés, provenaient aussi d'autres cépages, notamment du jurançon, du sauvignon, du sémillon. Très rarement enfin, il y avait

des transactions sur les vins vieux. De toutes façons ces produits de la vigne étaient vendus aux commerçants locaux ou plus fréquemment au négoce bordelais, et ceci par l'intermédiaire de courtiers.

Les autres produits de l'économie agricole comptaient pour peu de chose malgré le rôle des fruits, principalement des pommes (voire des cerises et des pêches) ; certaines communes en vendaient jusqu'à Bordeaux, voire même Paris dans le cas d'Omet. Le tabac a joué un rôle important jusqu'au milieu du 19^e siècle et le châtaignier est resté marginal au moins dans les surfaces, alors que pomme de terre, petits grains et légumes assuraient à la population locale une nourriture assez variée.

La valeur des terres

Ces divers éléments se retrouvent dans les évaluations fiscales, bases de l'impôt foncier révélées avec précision par les cadastres. Rappelons sommairement les principes de ce document voulu et imposé par Napoléon 1^{er} et qui a passé au peigne fin toute parcelle bâtie ou non bâtie, en évaluant la superficie, la nature de culture, l'imposition unitaire et en multipliant cette dernière par la surface réelle, le coût de l'impôt. Ce qui, avec les multiples croisements possibles, permet de jongler statistiquement et cartographiquement pour une connaissance parfaite de l'état foncier du sol, de la répartition globale des grands types de culture et, par propriétaire, de la taille des parcelles et surtout, ce qui va nous intéresser ici, du revenu potentiel jugé par les taux d'imposition. Et ceci d'autant plus que ces derniers sont répartis en classes de valeurs différentes calculées en francs par hectares (de une à cinq en général), permettant d'avoir une idée de la hiérarchie financière des terres.



	Tot.terres labourables	Total Vignes et Jouall.	Tot. Prés	Tot. Chataigniers	Tot. Pins	Tot. Bois Taillis	Valeur totale
ARBIS	6152,7	1367,8	1908,6	710,8	0	2268,1	12419,125
BAIGNEAUX	4041,2	1617,8	1105,4	214,4	0	1553,5	8725,44
BELLEBAT	3302,1	1427,2	1388,5	80,44	0	2313,1	8582,02
BELLEFOND	5782,8	1069,1	9347,5	0	0	169,1	16378,275
CANTOIS	5468,5	3184	2182,7	74,93	0	991,79	11950,61
CASTELVIEL	7481,6	2435,9	3386	0		934,24	14270,054
CESSAC	4212,7	1609,2	1222,4	17,25	0	194,92	7288,97
COIRAC	4736	2102,1	1973	22,68	179,1	937,17	9976,775
COURPIAC	5200,3	1418,7	1914,2	0	0	4,855	8611,145
DONZAC	2265,4	3108,8	878,05	26,88	0	1914,8	8215,6
ESCOUSSANS	3915,6	3132	1650,3	211,4	0	302,55	9223,48
FALEYRAS	6295,6	4447,7	2614	0	0	1082,2	14464,51
FRONTENAC	13573	5841,1	2754,4	109,5	0	1572,3	23951,91
GORNAC	11700	3753,2	3683,7	0	5,18	382,77	19572,33
LADAUX	4062,2	2187,7	1551,1	191,9	0	242,21	8245,56
LUGASSON	8177,8	3434,7	2488,3	331,3	0	342,88	14794,99
MARTRES	1575,7	950,01	541,98	4,5	0	202,99	3319,38
MONTIGNAC	2350,3	1125,1	1167,8	55,08	0	786	5620,86
MOURENS	1664,7	692,43	1165,4	28,22	45,01	445,65	4063,359
OMET	2839,6	3786,6	871,4	13,5	0	250,04	7780,34
ROMAGNE	7689,1	3746,4	2431,5	0	0	336,38	14215,34
SAINT-GENIS-DU-BOIS	1609,8	621,04	866,94	0	0	605,66	3309,31
SAINT-GERMAIN-DE-GRA	5799,4	4688,1	3573	270,4	258,8	1476	16108,7
SAINT-MARTIAL	5733,2	3729,1	6589,9	45,01	66,06	1201,6	17463,54
SAINT-PIERRE-DE-BAT	7431	3839,9	3509,2	387	0	529,81	15721,15
SALLEBRUNEAU	3357,9	762,74	622,65	778,8	0	755,2	6295,67
SEMENS	2798,7	3345	1695,6	0	27,36	2388,1	10210,21
SOULIGNAC	10263	8194,9	6965,2	1313	0	416,15	31256,615
TARGON	14675	11960	10361	1351	0	8076,2	46671,572
VERDELAIS	4405,5	4706,6	2425,4	57,36	302,2	500,54	14605,17
Total	168560	94285	82835	6496	883,6	36844	393611,01

Valeurs globales des impositions foncières (1020-1030)

Source : état de sections des cadastres « réquisitionnaires »

En pays de Benauges, tel que défini ici, les impôts extrêmes des terres labourables vont de 2 francs (5^e et dernière classe à Arbis) ou 2,5 (dernière classe à Sallebruneau) à 80 francs (1^e classe à Verdelaï) ou 60 (1^e classe à Saint-Germain de Graves) soit un rapport de 1 à 40. A l'intérieur d'une même commune, l'impôt ne varie guère que de 1 à 12, soit de 2 à 24 à Arbis entre les 1^e et 5^e classes de terres labourables (tout comme à Escoussans ou Faleyras), rapport que l'on retrouve, mais avec des valeurs plus fortes, par exemple, à Frontenac (de 5 à 48...)

Ces éventails, donc très larges et variant d'une commune à l'autre, illustrent à l'évidence la grande hétérogénéité des sols, c'est à dire l'aspect de mosaïque qualitative des terres.

Pour les vignes en joualles, c'est la même remarque, à ceci près que l'ouverture des taux est plus large encore allant de 2 francs (5^e classe d'Escoussans) ou 3 francs (pour Saint-Pierre de Bât) à non seulement 80 francs (1^e classe de Saint-Germain de Graves) mais même 100 francs (1^e classe de Verdelaï), valeur isolée cependant et ne représentant qu'une huitaine d'hectares.

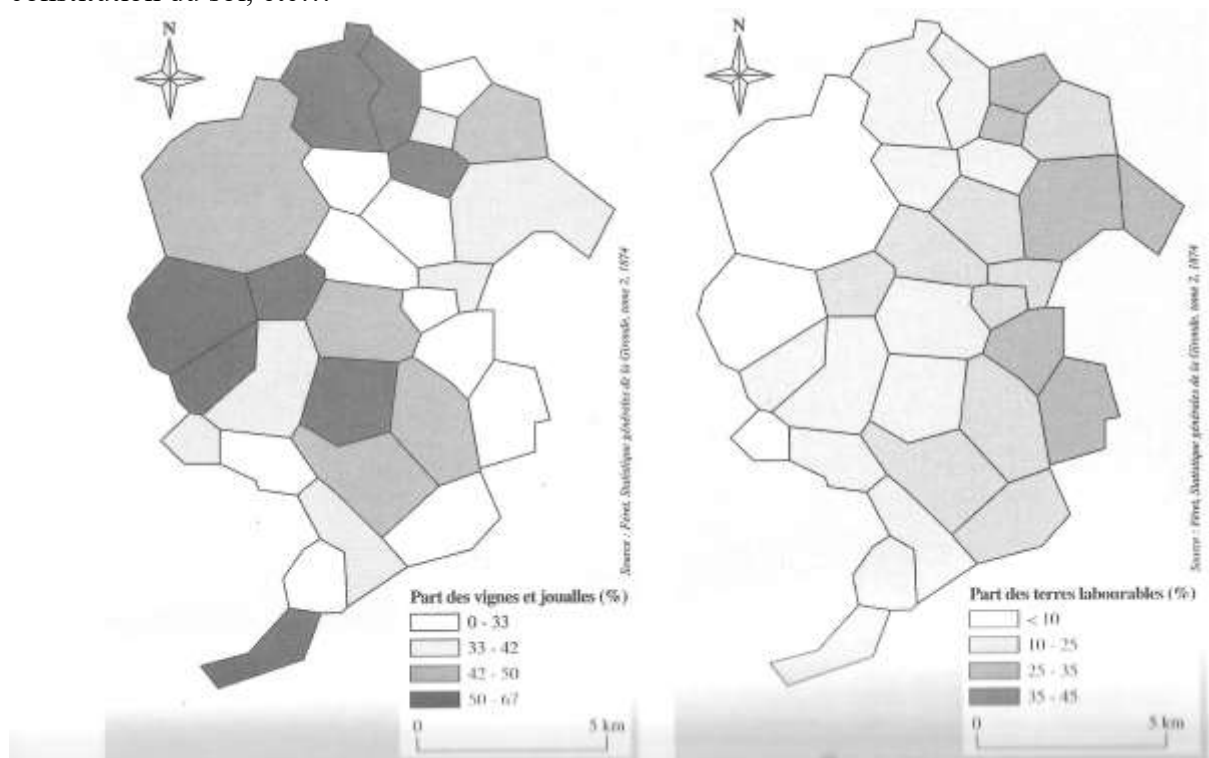
L'aspect le plus spectaculaire des impositions vient cependant des prairies qui, partout, ont des valeurs élevées, allant jusqu'à 110 francs l'hectare pour les meilleures d'entre elles à Verdelaï ou à Bellefond, 100 francs à Targon, 98 à Courpiac, 88 ou 90 à Soullignac, Targon, Saint-Germain de Graves. Même les plus mauvaises prairies, celles des bas-fonds gélifs et surtout inondables (très rarement d'ailleurs en 5^e classe mais le plus souvent en 4^e) sont imposées sur la base de 9 à 15 francs l'hectare, soit nettement plus que les mauvaises joualles ou terres à céréales. C'est dire de la façon la plus claire qui soit, à la fois la relative rareté de ce type d'utilisation du sol mais surtout son rôle essentiel : car la nourriture de l'animal est la préoccupation majeure de ce pays de polyculture où les labours des vignes à la charrue tractée par le bœuf vont se répandre à la fin du siècle.

Mais il ne faut pas oublier le rôle des bois qui fournissent le chauffage et la matière première pour le mobilier, la construction, voire l'outillage. Si les pins ne valent pas très cher, les

châtaigniers sont très prisés car ils donnent l'alimentation des porcs mais aussi des hommes et dans toutes les communes leur taux d'imposition atteint voire dépasse celui des joualles, des terres et même des prairies. Et il en va de même pour les oseraies qui, bien que présentes seulement dans quelques communes du sud du pays, ont une valeur exceptionnelle (de 30 à 100 francs) car elles fournissent les liens pour la vigne ou surtout la matière première de la vannerie.

De réelles différences locales

L'intérêt du document cadastral est aussi de pouvoir restituer la répartition géographique des diverses qualités de terres, de vignes, de prés, etc..., non seulement dans le pays (grâce à leur situation communale) mais aussi au niveau local voire à celui des unités physiques, en mettant en rapport les taux d'imposition fiscale avec la nature des terres, pente, altitude, orientation, constitution du sol, etc...



L'inégale importance des vignes, des joualles et des terres labourables dans l'espace communal en 1874

Il apparaît clairement que les vignes sont plus fréquentes et surtout de meilleure qualité au sud du pays de Benauges, à la limite des côtes, à Verdelaix, Semens ou Saint-Germain de Graves où elles couvrent le tiers (voire davantage) des superficies totales, alors qu'au nord elles sont largement inférieures en surface aux terres labourables voire aux bois et forêts.

Plus spectaculaire encore apparaît la somme globale des grandes spéculations, céréales d'un côté, vignes de l'autre, rapportée au total des impôts fonciers du pays de Benauges et dans chaque commune. Sur une somme d'impôts (non compris celle sur les propriétés bâties) d'un peu moins de 400 000 francs, 43% revient aux seules terres labourables, 24% aux joualles, 11% seulement aux bois, y compris les châtaigniers, mais 21% aux seules prairies, ce qui est très significatif compte tenu que ces dernières ne couvrent pas même 13% des quelques 20 000 hectares cultivés du pays.

La répartition régionale des sommes globales par catégorie permet cependant d'affiner la géographie de la Benauges. Si les terres l'emportent globalement, cela est dû aux communes du

centre et du nord-est du pays, principalement en direction de Sauveterre, dans la moitié orientale du canton de Targon, à Cessac, à Lugasson, à Frontenac, à Saint-Pierre de Bât. A l'extrême ouest et au sud, à Faleyras, à Targon, à Soullignac, à Escoussans et plus encore à Donzac, Omet, Semens et Verdélais, la vigne pèse autant que les céréales. Mais ceci n'est guère qu'une question de dominante car partout, on l'a dit, c'est la polyculture qui caractérise paysage et économie.

Une petite propriété paysanne

Dans ce pays de polyculture, la petite exploitation agricole en faire-valoir direct domine partout au 19^e siècle. Les premiers cadastres – toujours eux – documents fiscaux mais aussi fonciers en sont un parfait témoignage.

A Donzac par exemple, il n'y a qu'un seul gros propriétaire à la tête de 35 hectares alors que la moitié à peine des 157 autres possédants ont plus d'un hectare chacun. Ce qui revient à dire que l'autre moitié, constituée pour une petite partie de propriétaires de communes voisines, comprenaient un grand nombre de micro propriétaires vivant d'autre chose que de leur récolte. Les enquêtes agricoles du milieu du siècle confirment cet état de fait qui n'a pas beaucoup évolué jusqu'aux crises viticoles du phylloxera et du mildiou. Voici ce que dit Féret en 1874 à propos du canton de Targon : "le mode d'exploitation le plus usité est le métayage ou colonage à moitié fruits, prélèvement fait d'un dixième au profit du propriétaire ce qui paie les impôts. Quelques propriétaires exploitent leur domaine avec un valet bouvier et des tierseurs qui ont pour eux le tiers du blé et la moitié du vin et des légumes, toujours après la mise à part d'un dixième pour les impôts".

Et de continuer "les fermiers sont peu nombreux"... "les domestiques sont généralement employés par les grands propriétaires et les artisans habitent leur propriétés"... "les vigneron prix-fauteurs [voient] leur nombre diminuer chaque jour"... Et de terminer par "la propriété très divisée, tend à se diviser encore".

Féret, le meilleur témoin de son temps, l'illustre parfaitement avec ses listes de producteurs de céréales ou de vin. Pour le seul canton de Targon qui compte plusieurs milliers de céréaliculteurs et viticulteurs, il n'y en a guère qu'une cinquantaine qui récoltent plus de 100 hl de blé chacun, et pas même une trentaine qui vendangent plus de 50 tonneaux de vins (soit 450 hectolitres) ; alors qu'à l'autre bout de l'échelle des valeurs, il y a plus de 600 viticulteurs qui n'atteignent pas les 10 tonneaux de vin.

Comment mieux dire le triomphe de la toute petite tenure agraire mais qui ne se conçoit que par l'imbrication complexe des genre de vie, de travaux et de sources de revenus divers. Ce qui confirme (toujours d'après Féret, l'auteur le plus explicite, mais aussi, de façon plus allusive, d'après Jouannet quarante ans auparavant) l'évocation de l'exploitation des bois (déjà signalée plus haut) et des pierres, voire des cèpes "expédiés en grande quantité du marché de Targon, où l'on en vend en moyenne pour 500 francs par jour en saison".

Quant à l'exploitation des pierres, elle est notable dans les communes de Lugasson, Bellefond, Courpiac, Cessac, Baigneaux, Romagne et toutes celles traversées par l'Engranne dans le canton de Targon mais aussi Mérignas, la seule commune du canton de Sauveterre "qui expédie au dehors des pierres de taille demi-dures". Plus au sud, à saint-Germain de Graves, le sous-sol "fournit la grave à quinze communes voisines pour l'entretien des chemins" alors qu'à Verdélais "un banc calcaire fournit d'excellentes pierres dures ou tendres près du bourg".

Ce qui est parfaitement noté aussi sur la carte éditée (toujours par Féret) en 1875 sous l'égide du conseil général de la Gironde et pour laquelle sont mentionnées deux gravières à Donzac, une à saint-Pierre de Bât, une autre au lieu-dit Ravissant à Semens et nombre de carrières de pierres dures, de pierres tendres et de moellons, celles de Frontenac étant déjà les plus réputées.

De plus un rudiment "d'industries" existe en Benauges : dans le canton de Targon vers 1870 "la fabrication de chevilles à la mécanique, pour barriques, est la plus remarquable", mais non la seule puisque "il faut y adjoindre la fabrication des cercles en châtaigniers, d'une qualité exceptionnelle", des moulins un peu partout, la fabrication de tuiles et briques à Frontenac, à Ladaux, à Romagne, à saint-Pierre de Bât, de barriques à Romagne, à Saint-Pierre de Bât et à Soullignac.

Même s'il existait des artisans ou ouvriers pierriers qui ne vivaient que leur activité extractive, même si quelques métayers ou valets de ferme, prix-fauteurs viticoles ou autres salariés ne vivaient que leur travail, force est de constater que les activités les plus diverses étaient imbriquées de façon très complexe : une forte majorité de personnes étaient quelque part propriétaire de bâtiments et/ou de terres, ne serait-ce que pour d'infimes surfaces, accentuant ainsi l'aspect d'un morcellement foncier intense, ce que l'on ne doit pas inéluctablement interpréter comme un signe de pauvreté ou d'inégalitarisme typique. Certes les oppositions de quelques "gros" ou plutôt "moyens" propriétaires fonciers et d'une multitude de "petits" est bien réelle mais elle doit être tempérée ou complétée par l'analyse du fonctionnement des autres activités rurales, où la part de ces "petits" est considérable. A l'émiettement des parcelles et des propriétés répond l'activité multiforme des habitants considérés comme "très travailleurs et économes" même s'ils sont généralement "peu lettrés".

Des évolutions brutales et tardives

Sur une aussi longue période que le 19^e siècle, on pourrait croire a priori à des évolutions spectaculaires. En fait la période analysée ici, celle qui va des documents cadastraux (1820 – 1830) à l'aube des grandes maladies de la vigne, phylloxera et mildiou principalement (1880) réduit notre observation à un demi-siècle qui correspond à l'apogée des campagnes. Ce qui revient à dire que des progrès sensibles ont marqué l'économie et la société rurale pendant deux générations.

Tous les documents de l'époque témoignent de ces transformations qui ont touché les campagnes françaises en général et girondines en particulier. Dans ce département d'ailleurs, les progrès ont débuté en Médoc, voire en pays de Graves et en Libournais, mais aucun coin des campagnes du Bordelais n'est resté en marge. C'est qu'il y avait des raisons externes au pays pour favoriser ce développement. En deux mots, évoquons la nouvelle politique économique du Second Empire qui par la signature de nombreux traités de libre-échange avec les autres pays européens, ouvre de nouveaux marchés aux vins de Bordeaux ; puis la modernisation des moyens de communications, axes fluviaux rénovés, apparition de voies ferrées (Bordeaux – Bayonne en 1841, Bordeaux – Libourne - Paris en 1852, Bordeaux – Agen – Toulouse en 1855,...et surtout pour ce qui nous intéresse Bordeaux – La Sauve en 1873)

Les débuts de l'industrialisation favorisèrent aussi la naissance des entreprises et l'expansion démographique, surtout celle des villes, donna un coup de fouet à l'activité de la construction et de l'extraction des matières minérales. C'est d'ailleurs au début de la Troisième République que le pays de Benauges connaît son maximum de population, avec près de 10700 résidents, en augmentation de plus de 1100 par rapport au premier recensement de 1821 (soit 12% de plus), du pour une part à l'essor du bourg de Targon. Car l'exode rural commence à faire sentir ses effets dans certaines petites communes, même si la mort commence à reculer plus vite que le mouvement des naissances. C'est en définitive entre 1850 et 1880 que le pays a trouvé son meilleur équilibre entre sa population et ses ressources.

Les graves effets du phylloxera, la première guerre mondiale, la crise économique des années trente vont en effet compromettre la réussite de ces campagnes traditionnelles. Mais à la fin du

20^e siècle, le vignoble triomphant redonne vie et aisance à un ensemble rural moins peuplé mais plus prospère.

Sources utilisées

- Carte de la Gironde au 1/40 000^e du Conseil général de la Gironde, 1875, feuille "Cadillac"
- Jouannet, Statistique du département de la Gironde, T.2, 1^e partie, 1839
- Féret, Statistique générale de la Gironde, T.2, Bordeaux – Paris, 1874
- Archives Départementales de la Gironde, Enquête agricole de 1852, 6M 1410
- Plans, matrices et états de sections des cadastres communaux (1810 – 1848), Archives départementales de la Gironde ou archives communales

Bibliographie

- L'Entre-deux-mers à la recherche de son identité, Actes des colloques du CLEM, Branne-1987, Créon-1989, Monségur-1991, Lormont-1993, La Sauve-1995 et Saint-Macaire-1997
- Monographies communales du canton de Targon, ASPECT
- Ph. Roudié, Vignobles et vigneron du Bordelais (1850-1980), 2^e éd. Bordeaux, P.U.B., 1994
- H.Brun, Soullignac, une commune de l'Entre-deux-mers girondin, Bordeaux, CERVIN/MSHA, 1990
- J.C. Hinnewinkel, Terroirs et appellations, les coteaux du bordelais, Recherches rurales n°1, CERVIN, 1997